



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
04.06.2015

Date de la convocation des conseillers :
04.06.2015

point de l'ordre du jour no:
10A

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 12 juin 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Bernard, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Adjudication publique

Considérant qu'il s'agit d'une adjudication publique par devant les notaires Me Marc LECUIT et Me Gérard LECUIT par laquelle la Ville vend aux conjoints Monsieur Steve DIAS et Madame Suzan LOPES MENDES un terrain, place à bâtir, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Ada Lovelace », n° 2856/18193, d'une contenance de 2 ares 95 centiares, pour un prix de 192.000,- EUR;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'acte de vente notarié résultant de l'adjudication publique entre la Ville et les consorts Steve DIAS et Suzan LOPES MENDES relatif à la vente d'un terrain, place à bâtir, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Ada Lovelace », n° 2856/18193, d'une contenance de 2 ares 95 centiares, pour un prix de 192.000,- EUR.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 25.06.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

Suivent les signatures

Date qu'en tête

La bourgmestre,